

Aliz, les impôts



Déclarations d'impôt A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

YVERDON	Mardi 11 et 25 février 2025	08h30-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 11 et 25 mars 2025	08h30-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 8 et 15 avril 2025	08h30-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 6, 20 et 27 mai 2025	08h30-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 10, 17 et 24 juin 2025	08h30-11h30 et 13h30-16h30

Les Alizés – Ruelle Vautier 5

Prendre rendez-vous au : 077 529 95 55

Uniquement : lundi de 13h30 à 18h00 et mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00

STE-CROIX	Lundi 31 mars 2025	09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
	Lundi 12 mai 2025	09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Salle Paroisse catholique - chemin de Mon-Repos 3

Sur rendez-vous : téléphoner au 078 261 47 49

Une participation financière sera demandée en fonction de vos revenus et de votre fortune. **Tarif minimal 2025 : Fr. 35.-**

Documents à apporter :

- Formulaire 2024 de transmission** – enveloppe reçue des impôts en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation soit 2023 et acomptes reçus pour 2025**

Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2024

- Certificats de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires et la convention de séparation et/ou divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

Documents indispensables reçus en 2024

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

Frais à déduire pour l'année 2024 (avantageux pour vous afin de payer moins d'impôts)

- Bail à loyer et/ou baux à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3^{ème} pilier
- Acomptes des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : justificatifs des versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2024, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale